



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélien FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

Christophe LARROUDE expert Douanes

Yves SANCHEZ expert DRFIP

cgt.drif33@dgfip.finances.gouv.fr

bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr

cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 4 AVRIL 2016: LE CHSCT DES 49/3

La séance a débuté par une remarque de la secrétaire élue concernant l'absence d'appareil pour enregistrer les propos échangés. Le Président, à son initiative, avait considéré qu'en l'absence de secrétaire animatrice du CHSCT, ce moyen technique était trop lourd, donc inutile. La Direction n'ayant pas les moyens de mettre un agent pour écouter les 8 heures de débats, une décision unilatérale et sans aucune concertation avait donc été prise. La secrétaire élue ayant rappelé les règles de fonctionnement votées à l'unanimité par les OS a donc remis la Direction dans le «droit chemin» en leur rappelant notre bon droit: la séance a donc été enregistrée pour éviter toute discordance lors de la rédaction des PV comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises.

La Secrétaire élue a également rappelé à la Direction des Douanes le caractère interdirectionnel du CHSCT, cette dernière n'ayant pas jugé utile d'être présente lors de la seconde journée du CHSCT précédent. Enfin, il a également été rappelé une énième fois au Président que l'envoi de documents dans les 48H précédents une commission ou une séance plénière n'est pas suffisant (minimum 15 jours) pour une étude correcte des dossiers présentés. Contrairement à ce que la Direction laisse entendre dans sa communication (mauvaise volonté de la part des représentants du personnel?!), les bouleversements du calendrier n'ont eu pour seule raison que le manque de temps pour préparer ces réunions laissé par l'envoi tardif des documents.

→ 1^{er} 49/3: les enregistrements suspendus.

Les PV

Après 8 mois d'attente, les PV des séances plénières de Septembre, Novembre, et Décembre ont enfin été soumis à approbation.

Seul celui du 15 décembre a été validé sans réserve. Les PV des 3 et 28 septembre, et 2 et 17 novembre ont été validés sous réserve de la prise en compte par les directions des modifications demandées par les organisations syndicales.

En effet ces modifications sont importantes puisqu'elles précisent le contenu des désaccords que les représentants du personnel ont avec certaines directions. Certaines sont même essentielles puisqu'elles réaffirment les principes de fonctionnement fondateurs des CHSCT (Modalités de vote, saisine des instances etc...)

Les organisations syndicales restent vigilantes sur la fidélité de retranscription des situations dans les PV que ce soit concernant leur droit d'exercice de représentant ou lorsqu'ils dénoncent les abus de pouvoir de la présidence du CHSCT.

Présentation par l'ISST de la note d'Orientation CVT et du nouvel arrêté de composition du CHSCT 33

Ce point a été reporté à la prochaine séance plénière du 27 Mai. En effet, celle-ci n'a pu être présentée en raison de l'absence de l'ISST.

La CGT a par ailleurs exigé la communication des annexes relatives à la note d'orientation pour la prochaine séance plénière.

En effet, ces dernières sont d'une importance capitale puisqu'il s'agit en outre de la nouvelle circulaire du ministère sur le fonctionnement des CHSCT, du nouveau règlement intérieur et des protocoles sur les risques psychosociaux (RPS).

FICHES RSST: Registres Sante Sécurité au Travail des directions

Plusieurs fiches RSST nous ont été présentées, Douanes, INSEE et DRFIP comprises.

Les Directions considèrent que certaines fiches remplies par les collègues n'utilisent pas le bon circuit. Comment ces dernières peuvent-elle juger que le problème retranscrit n'a pas à être présenté en CHSCT?

DOUANES

1/ Les agents de la brigade de Bordeaux, fatigués d'attendre le renouvellement des lampes Maglite ont servi le registre pour attirer l'attention du CHSCT sur l'insécurité engendrée par cette situation dans le contexte de l'état d'urgence.

Très sensible, la direction confirme que la livraison des matériels a eu lieu (encore heureux vu les investissements annoncés récemment pour la Surveillance) et qu'il convient de privilégier l'application OSCAR pour ce type de requête avant le registre.

2/ Le CHSCT a aussi à connaître toute inscription au registre de signalement d'un danger grave et imminent. Un agent sensible à la détresse d'un collègue a en effet servi ce registre pour alerter les représentants des personnels. La réponse de la direction des douanes est des plus édifiantes : au lieu de traiter le fond du problème, elle se contente de répondre que l'outil utilisé n'est pas le bon et qu'il convient d'utiliser la fiche de signalement.

Comme nous connaissons « les détails » du problème, nous sensibilisons la direction sur le fait qu'il convient de mettre en pratique les belles déclarations et de promouvoir enfin un management qui tienne compte de la dégradation des conditions de travail liées aux incessantes suppressions d'effectifs et à un environnement dégradé, dans le cas présent un open space.

3/ S'agissant de la question du poids des matériels à transporter susceptibles de créer des douleurs dorsales chez les enquêteurs, en plus des formations et des équipements proposés, nous appelons aussi à la solidarité entre collègues pour aider les agents les plus en difficulté.

4 / Nous revenons aussi sur la question de l'installation d'un défibrillateur au bureau de Mérignac, la direction fait la sourde oreille et nous renvoie aux formations premiers secours et aux agents référents dans les services....

Le Médecin de Prévention a précisé qu'il était préférable avant toute chose de pratiquer à un message cardiaque, plus efficace dans une situation d'extrême urgence.

INSEE

Suite à nos remarques émanantes du précédent CHSCT, l'agent a été reçu directement par la Directrice de l'INSEE de Bordeaux.

Pour autant, aucune information ne nous a été transmise concernant l'essence même du problème : la résolution du RPS que représentait cette fiche RSST.

DRFIP

1/ Restaurant administratif d'Arcachon :

La CGT a dénoncé qu'il fallait trouver une solution pérenne d'accès au bac à graisse, sous peine de voir le problème être récurrent (nettoyage bi-annuel obligatoire).

Nous avons également regretté le fait que la Direction n'ait trouvé une solution de substitution afin que les collègues puissent se restaurer.

2/ Nous avons profité de l'examen des fiches pour demander l'état d'avancement des analyses (poussière d'amiante et qualité de l'air) concernant le site insalubre de Lesparre, votées à l'unanimité lors de la dernière séance plénière (cf compte rendu du CHSCT du 29/2)

DOUANE: Rapport de la visite de la délégation du CHSCT au bureau de Périgueux fait le 8 décembre 2015

A l'occasion de cette visite, les représentants des personnels ont pu juger de l'utilité de visiter les locaux et de ne pas se fier uniquement aux plans qui leur étaient communiqués. En effet, ces derniers ne sont pas toujours exacts, notamment sur les surfaces. Plusieurs d'entre elles ont été réduites (bureaux, vestiaires...)

Nous regrettons que la première demande de visite, avant cloisonnement, nous ait été refusée. En effet, nous aurions pu gagner de l'espace sur la partie garage.

Par ailleurs, une surface supplémentaire située au dessus pourra être utilement aménagée.

DOUANE: Projet immobilier du centre de viticulture de Libourne

La visite du nouveau site a été votée à l'unanimité par les représentants des personnels lors de la séance du CHSCT33 du 29/02/2016.

Après maints atermoiements, cette dernière a eu lieu le 30 mars.

A l'issue de cette visite, les représentants des personnels ont préconisé des améliorations, notamment une prise à bail supplémentaire d'un local de 70 m2, situé au rez de chaussée du bâtiment pour accueillir les archives du centre de viticulture de Libourne, mais aussi les archives des recettes locales de Saint Emilion et de Castillon dont l'activité doit y être transférée. Pour information, il est prévu actuellement de stocker le surplus d'archives à Bordeaux, la Direction estimant que ces dernières ne sont pas utiles au travail quotidien des collègues, qui étrangement pensent le contraire... Selon nous, une

partie de cette surface pourrait également être utilisée pour stocker leurs vêtements de travail.

La Direction devra aussi faire attention à choisir la période la plus propice pour fixer la date du déménagement. Il faudra aussi affecter des moyens en personnel suffisant, même temporaire, pour assurer les opérations de manutention et de classement.

Nous avons été destinataires du rapport favorable du Médecin de Prévention (garanties suffisantes pour les surfaces, la luminosité naturelle, la mise aux normes Handicap et les places de parking) ainsi que celui de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Sous réserve de la prise en compte par la Direction des Douanes des préconisations qui ont été faites par les acteurs de la prévention et par les représentants des personnels, ces derniers ont émis un avis favorable concernant le projet.

DRFIP: FUSION SIE à la Cité Administrative

FUSIONS SIE DE PESSAC/TALENCE ET DE BDX CENTRE /BDX AMONT

Suite à la commission technique immobilière tenue le 18 mars dernier, les décisions suivantes ont été annoncées :

- Fusion des SIE Bordeaux Centre et Bordeaux Amont.
- Fusion des SIE de Pessac et de Talence.

Lors de cette séance plénière, la CGT ainsi que l'ensemble des OS ont voté contre ces restructurations.

Belle preuve de respect pour les agents, la Direction, guidée uniquement par les délais et modalités imposées par la Direction Générale (demande par le ministre des remontées de projets pour le mois de juin avec retranscription du vote du CTL et des avis du CHSCT), mène des restructurations à marche forcée. Dans le déni total du dialogue social, cette dernière se fait donc le bon petit soldat d'une politique de destruction massive de notre administration.

Pour certains services, l'administration dans sa précipitation à vouloir boucler les dossiers a grillé toutes les étapes préalables à la mise en place de tels projets, ce que nous avons vivement dénoncé:

- un manque d'information et de consultation des agents sur les projets
- pas de possibilité de mutation faute d'informations dans les délais
- méconnaissance des charges de travail
- incertitude sur les effectifs: comblement des vacances d'emplois actuelles pour certains services et potentielles suppressions d'emploi dû à un surnombre pour d'autres.

Lors de la présentation de ces dossiers, la CGT a tenu à alerter la Direction sur des points concrets impactants les futures conditions de travail des agents:

- Moyens matériels sommaires: manque d'armoires pour les dossiers quotidiens vu l'espace réduit du nouveau service
 - Moyens techniques: cloisonnage de certaines salles non prévus qui confinerait les collègues dans des espaces trop bruyants.
 - Manière dont la fusion a été menée: pas de consultation ni de visites du futur service, pourtant situé à quelques étages en dessous.
- Par ailleurs la CGT a dénoncé **l'incohérence des calendriers prévisionnels de déménagement**: en effet, le PCRCP est mis en place au 1^{er} septembre 2016 tandis que le SIE qui occupe l'étage ne déménage qu'au 1^{er} janvier 2017. Devant cette gabegie, la Direction se retranche derrière l'utilisation des étages tampons, pour une durée de 3 mois. Quel est le coût de cet étage provisoire? Bel exemple d'économie à l'heure de la rationalisation des surfaces! D'ailleurs, cette dite politique n'a pour seul objectif que de rendre des mètres carrés à l'Etat pour économiser des loyers.

De plus, les collègues apprécieront de subir deux déménagements en trois mois d'intervalle...

- Enfin, la CGT s'est insurgée concernant les projets d'accueil des services en étages alors même que l'administration est encore dans la **nébuleuse pour son projet d'accueil commun des SIE**. Or, ce dernier a ou aura directement un impact sur l'organisation des services aux étages. La CGT en a profité pour interroger la Direction:

- . sur l'adhésion de l'ensemble des agents à ce projet d'accueil commun
- . sur les modalités d'association des agents à la construction de ce projet

En réponse, la Direction a confirmé une adhésion et une association des chefs de service.

Devant notre insistance et après explication par la Direction, il apparaît deux éléments:

- . le projet ne fait pas l'unanimité et est toujours en débat au sein des chefs de service
- . la création d'une nouvelle définition le terme «associer les agents», consistant pour la Direction à décrire une attitude à adopter sans discussion possible.

Une nouvelle preuve que le dialogue social est à son paroxysme au sein de notre belle administration. Une fois de plus: précipitation, accomplissement des objectifs de la Direction Générale, économies à grande échelle sont les seuls maîtres à bord de ce Titanic qu'est la DFRIP 33.

DRFIP: FUSION SPF (Cité Administrative)

FUSION SPF DE BDX 3 ET LEPARRE

Suite à la commission technique immobilière tenue le 18 mars, la décision suivante a été annoncée :

– Fusion des SPF de Lesparre et de Bordeaux 3

Lors de cette séance plénière, la CGT et les autres OS ont voté contre cette fusion.

Dans le cadre du resserrement national du réseau des SPF, la Gironde, après nous avoir présenté lors de la dernière séance plénière le rapprochement des SPF de la Réole et de Libourne poursuit sur sa lancée en nous exposant aujourd'hui le rapprochement des SPF de Lesparre et de Bordeaux 3. Au delà de son opposition sur le fond, la CGT a dénoncé le caractère mensongé d'amélioration de conditions de travail issue de ce rapprochement puisque ces services sont déjà en difficulté (plus de 6 mois de retard pour le SPF de Bordeaux 3). La CGT regrette déplore également qu'il n'y ait de transfert d'emploi vers le futur SDE (Service Départemental de l'Enregistrement) pour assurer ce travail. Nous sommes d'autant plus inquiets que les effectifs de l'équipe actuelle souffriront d'un départ à la retraite et d'une éventuelle mutation dans les mois à venir.

La Direction pensait faire passer la pillule de ces restructurations en utilisant les évolutions techniques qui permettraient aux collègues de continuer à exercer leurs missions à distance malgré la disparition officielle de leur service sur place. Pour le projet d'aujourd'hui, elle se retrouve dans une situation plus complexe puisque certains collègues ne sont pas forcément intéressés par le travail à distance. Les mêmes dispositions que celles qui seront appliquées à la Réole sont

donc fortement incertaines. La CGT a orienté ces observations et ces préconisations en considérant les deux cas de figures possibles.

Si le travail à distance est mis en place, la CGT revendique:

- Information précise pour que les agents de Lesparre soient conscients qu'ils traiteront une partie des télé@ctes de Bordeaux 3.
- Clarification de leur affectation nationale et locale avec la garantie de ne pas changer de RAN.
- Garantie d'utilisation de leur priorité si le travail à distance n'est plus considéré comme viable par la Direction
- Un bilan régulier sur les conditions de travail de ces agents.
- Renforcement du service SPF Bordeaux 3 afin d'assurer l'augmentation d'accueil et des missions transférées.

Si le travail à distance n'est pas mis en place, la CGT revendique:

- Des moyens humains et techniques nécessaires pour l'exercice des missions.
- Un bilan régulier sur les conditions de travail de ces agents.

Il va de soi que quelque soit l'option choisie, nous dénonçons comme pour l'ensemble des restructurations le non respect des droits des agents (voir paragraphe du point 5-6).

DRFIP: Création du service départemental de l'enregistrement (Cité Administrative)

Pour rappel, la centralisation de la mission enregistrement avait déjà débuté en Gironde . Le dernière étape date de 2015 avec la centralisation au pôle enregistrement des sites de Mérignac, le Bouscat et Bordeaux Nord-Est.

La Direction souhaite finaliser cette centralisation en créant un service départemental de l'enregistrement indépendant et ainsi répondre aux orientations données par la Direction Générale.

Ce service verra le jour au 1^{er} février 2017 en accueillant en plus du pôle enregistrement actuel les missions de l'enregistrement actuellement effectuée au SPF de la Réole et de Lesparre. Une deuxième phase interviendra au 1^{er} septembre 2017 avec la centralisation du reste des missions enregistrement exercées dans le reste du département (SIE de Libourne, Arcachon, Langon, Lesparre, Blaye, La Réole).

Au delà de notre opposition sur le fond, la CGT s'est inquiétée des conditions de travail de ce futur service. En effet, la première phase de centralisation ne s'accompagne pas des transferts d'emploi correspondants. La centralisation :

de 2015, suite à un mauvais calibrage, avait plongé ce service dans une situation catastrophique. Il est donc légitime que l'on s'interroge sur le juste calibrage du futur service départemental de l'enregistrement.

A ce propos, la CGT a mis la Direction devant l'incohérence des chiffres : en effet, les documents totalisent 24 emplois alors que si l'on réunit les TAGERFIP actuels, on obtient une somme de 28,5 emplois dédiés à la mission.

Quid des 4,5 emplois passés à la trappe ? Il aura fallu cette mise en cause pour que la Direction nous annonce que les paiements fractionnés différés ne peuvent pas être transférés puisque rattachés aux RPP (responsabilité pécunière et personnelle) des comptables des SIE. Le différentiel des 4,5 emplois se justifie pour cette mission sensible et à haut risque (160 millions d'euros pour la DRFIP), qui restera donc dans les services actuels.

La CGT restera bien évidemment vigilante quant au suivi de l'ensemble de ces emplois.

DRFIP: Relevé de conclusion de la commission des projets immobiliers du 18 mars 2016

La CGT a de nouveau demandé une harmonisation de la présentations des plans ainsi que des fiches explicatives sur les projets.

Nous avons alerté la Direction sur la future situation de certains services qui seront séparés en plusieurs espaces (ce que l'on sait néfaste pour un service), c'est le cas notamment du futur PCRFP.

Les représentants CGT déplore le manque de vision à moyen termes de la Direction concernant certains services comme par exemple le PRS (qui va prendre de l'envergure avec la finalisation de la départementalisation des procédures collectives) ainsi que Bordeaux Métropole (la métropolisation n'étant pas achevée). Ainsi les réinstallations de ces deux services nous été présentées en faisant abstraction de ces futures évolutions pourtant prévues à très court termes.

Concernant les aspects immobiliers, sur l'ensemble des projets, nous avons dénoncé le manque d'association des agents, les problèmes liés à l'archivage, à l'accueil, à des contraintes spécifiques à certains services (ex : coffre)...).

La CGT a réitéré sa volonté de ne pas se limiter aux seuls aspects immobiliers pendant ces commissions, c'est pourquoi elle a dès cette réunion en autres dénoncé les vacances d'emplois actuelles et futures.

DOUANE: Fermeture de la recette locale de St Emilion

Lors de la séance du 29 février dernier, les représentants des personnels avaient à l'unanimité sollicité la communication par la Direction des Douanes d'un certain nombre de documents et d'informations qui avaient été listés très précisément dans une délibération.

Pour autant, cette dernière n'a pas tenu compte de cette délibération et ne nous a communiqué qu'une partie des documents demandés. Manquent à l'appel étrangement ceux ayant trait au processus de dématérialisation (justifiant les suppressions d'effectifs liées au projet de fermeture), l'état d'avancement du projet CIEL et les dysfonctionnement de l'application GAMMA...

➔ 49/3: on ne nous fournit pas les documents.

Par ailleurs, une visite de la Recette locale avait été également votée à l'unanimité.

Bien que cette visite n'ait pas encore eu lieu et que des documents demandés ne nous aient pas été communiqués, la Direction des Douanes est passée une nouvelle fois en force en sollicitant l'avis du comité.

Pire, les prérogatives du CHSCT, pourtant reconnues par la réglementation, de s'intéresser à la charge de travail et au reclassement des agents ont été à nouveau contestées.

➔ 49/3: Passage en force pour les émissions d'avis.

Etrangement, seule la CGT, considérant à juste titre qu'elle ne disposait pas des éléments nécessaires pour se prononcer, n'a pas émis d'avis sur ce projet.

Les autres OS ont émis un avis défavorable mettant ainsi un terme prématurément à la consultation du CHSCT sur le sujet de fermeture de la recette locale de Saint Emilion.

DRFIP : Création du pôle juridictionnel (champs de Mars)

Suite à l'entêtement du DRFIP à nier le caractère important de ce projet au titre de l'article 57 du décret 82/453 et à la saisine du CHSCT par le CTL au titre de l'article 48 du dit décret (cf. compte rendu CHSCT du 29/02), ce dossier est à nouveau présenté aujourd'hui.

« Présenter » est un bien grand mot puisque aucun document n'a été transmis et ce pour la seconde fois consécutive. Pourtant ces derniers existent puisque un dossier relatif au CTL du 05 février avait été distribué par les représentants CGT lors de la dernière séance plénière.

La CGT a mis en exergue les contradictions existant entre les éléments du document et les faits de la réalité :

- Un recrutement sur la base du volontariat selon le texte, une désignation unilatérale des collègues dans les faits.

- 5 emplois constitueraient ce pôle d'après les documents, 6 collègues retenus par le chef de service.

De plus, la CGT persiste et signe : ce projet en modifiant même indirectement les conditions de travail du reste du service DAJ, correspond à un projet important et rentre dans le cadre des consultations obligatoires du CHSCT. Nous avons d'ailleurs proposer aux autres organisations syndicales d'émettre un avis sur le projet. Or, ces derniers ont estimé ne pas avoir de document malgré notre distribution de début mars et ont donc refusé d'émettre un avis.

Après dénonciation de cette « absence » de documents, nous apprenons que le président considère qu'une saisine au titre de l'article 48 n'induit pas l'obligation de transmission de documents et qu'aucun avis ne doit être émis. Or, comme nous l'avons déjà expliqué, l'article 72 permet aux représentants du personnel d'être les seuls décisionnaires quant à l'émission d'un éventuel avis.

Cela n'arrête pas le président qui décrète donc que si un avis est formulé dans ce cadre, il n'aura pas la même valeur que ceux émis dans le contexte des consultations obligatoires !

➔ Pas moins de trois 49/3 en 1 seul point : aucun document en cas de saisine au titre de l'article 48, pas d'avis à formuler dans ce contexte, si émission d'un avis, il n'aura pas la même valeur.

DOUANE: Service de la fiscalité énergétique

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour du CHSCT suite à la saisine de cette instance par le comité technique local des Douanes en vertu de l'article 48 du décret 82-453.

En effet, la Direction des Douanes avait initialement considéré que ce projet n'était pas significatif et l'avait soumis pour simple information au CHSCT en mars 2015.

Malgré l'obligation qui lui est faite de répondre à nos demandes de communication de documents et d'informations sur le sujet, la Direction des Douanes a fait la sourde oreille à nos requêtes pourtant très précises.

La CGT a demandé à cette dernière l'identification des opérateurs nécessitant des contrôles obligatoires dans tous les bureaux concernés: Bassens, Mérignac, Agen, Périgueux.

Mais aussi:

- une cartographie de ces opérateurs,
- la nature des contrôles obligatoires à effectuer et leur périodicité,

- le nombre de distributeurs de FOD/GNR dans le ressort de chaque bureau concerné,
 - le nombre de dossiers de remboursements de taxes énergétiques (hors transporteurs) géré par chaque bureau concerné,
 - l'évaluation du nombre d'agents concernés par la charge de travail transférée au bureau de Bassens dans chaque bureau concerné,
 - et les moyens (véhicules, agents) dont dispose le bureau de Bassens pour effectuer la mission fiscalité énergétique.
- Toutes ces informations, la direction des douanes les détient et c'est volontairement qu'elle refuse de nous les communiquer, au détriment des conditions de travail des agents qui subiront cette réorganisation. Elle s'est contentée d'affirmer que les effectifs du bureau de Bassens seraient abondés en conséquence sans en apporter la preuve. Et pour cause, l'effectif de ce bureau sera toujours de 25 agents en 2016 et ne sera pas augmenté dans sa globalité !

Un bel exemple du dialogue social en Douane !!!

DOUANE : Lettre de mission de l'assistant de prévention

Cette lettre de mission concerne l'assistante de prévention en charge des personnels de la Direction Interrégionale des Douanes, qui consacrera 30 % de son temps de travail à cette fonction.

Rappelons qu'un assistant de prévention à temps plein a été nommé pour les personnels dépendant de la Direction Régionale de Bordeaux.

Pour le CSRH, un membre de la hiérarchie consacre 20 % de son temps de travail à cette fonction, situation qui ne nous convient pas. Pour être plus objectif, une personne hors hiérarchie aurait dû être nommée à ce poste, et de plus, avec un temps de travail bien supérieur à 20 %.

Enfin, un conseiller de prévention a en charge la coordination du réseau de prévention au niveau interrégional.

Questions diverses, toutes Directions

Brigade d'Agen

La CGT a souhaité alerté les membres du CHSCT au sujet d'une convocation qui a été adressée aux agents de la brigade d'Agen par le Directeur Interrégional.

Il a été indiqué aux agents qu'ils devaient se présenter en tenue d'uniforme le mercredi 06 avril au siège de la direction.

Rappelons que cette unité est en proie à une mesure de fermeture contre laquelle les agents se battent bec et ongles.

Le directeur régional a indiqué que le but de cette rencontre était de discuter tranquillement avec les agents des perspectives qui leur étaient offertes, qu'il était dans les prérogatives du directeur de convoquer les agents sous son autorité et qu'il avait tenu compte de la cote de service pour le faire.

Nous avons indiqué qu'il nous paraissait anormal de faire se déplacer les agents à Bordeaux de surcroît en tenue, qu'il convenait de faire intervenir la hiérarchie intermédiaire sur ces questions et que manifestement, quel que soit le sujet de la rencontre, qu'il ne s'agissait pas d'une mesure de bon management.

Périmètre CHSCT et Réforme territoriale aux Douanes.

La CGT sans réponse depuis la dernière séance plénière a à nouveau interrogé la direction des douanes sur les incidences de la réforme territoriale sur le périmètre du CHSCT. En effet, l'interregion des douanes va connaître quelques changements:

Midi Pyrénées sera désormais rattachée à Montpellier et Poitiers va rejoindre Bordeaux au 1^{er} janvier prochain. Le directeur des douanes a voulu se montrer rassurant en expliquant qu'aucun impact immédiat n'est à craindre et que de fait, aucune élection anticipée n'est envisagée.

Réunion de la CCSIA (Commission consultativeAmiante)

Les représentants CGT ont une fois de plus questionné le président du CHSCT sur la date de la prochaine réunion du CCSIA (Commission consultative de suivi et d'information sur l'amiante). Ce dernier a enfin pu communiquer une date après deux ans sans réponse. 2016 fera l'objet de deux réunions : Une début Mai et l'autre en Décembre.

Risque d'incendie et de panique :

La note d'orientation 2016 fixe entre autres comme priorité l'élimination des risques d'incendie et de panique. Les représentants CGT ont mis en garde derechef le président du CHSCT contre les phénomènes de panique engendrés par une évacuation réelle à la cité administrative puisque aucun exercice global d'évacuation n'a été effectué.

Problème de ménage Sites MINEFI :

La CGT a une fois de plus interpellé le président du CHSCT sur la problématique du ménage sur les différents sites du ministère.

En effet, une dégradation des prestations a été constatée dans les services. Son unique origine est la politique menée par l'entreprise en charge du marché :

- Diminution des effectifs sur le site de la cité administrative.
- Réduction du nombre d'heures sur Cenon.

La qualité des prestations de ménage a une incidence directe sur nos conditions de travail.

Pour autant la CGT tient à dénoncer les vrais responsables de cette détérioration à savoir la stratégie développée par l'entreprise et en aucun cas la qualité du travail effectué par les agents en charge de ces missions.

Fusion SIE Mérignac et SIE le Bouscat :

Les représentants CGT se sont enquis auprès du président afin qu'il précise le futur projet de fusion des SIE de Mérignac et du Bouscat. Ce dernier a affirmé que le dit projet n'était pas prévu à l'ordre du jour dans un futur proche (2016-2017) en raison de la dimension des deux services mais que la question se poserait inévitablement pour 2018.

La Réole :

Les représentants CGT sans attendre le point d'information sur les conditions de travail et d'installation des services restructurés au 01/01/2016 ont souligné les grandes difficultés dans lesquelles se trouvent la trésorerie de La Réole. Les postes vacants toujours inoccupés conjugués à une augmentation d'activité de 30% n'y sont pas étrangers. Contrairement aux affirmations de la direction selon lesquelles les conditions de travail allaient s'améliorer suite au rapprochement des trésoreries de la Réole et de Sauveterre, la réalité est toute autre ! La direction a garanti un renfort sur ce poste jusqu'en Août et espère pouvoir affecter des agents dans le cadre du mouvement de Septembre. La CGT restera attentive à la situation difficile des collègues.

Lesparre :

Enfin comme traditionnellement à chaque séance plénière du CHSCT le président a été interpellé concernant le dossier de relogement des services insalubres de Lesparre. Rien de neuf n'est intervenu depuis début Mars. Rendez-vous donc le 27 mai, au prochain CHSCT.

LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT